

## Refondons l'École – Concertation nationale Contribution de l'AFPEN Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale Septembre 2012

### Les psychologues de l'Éducation nationale: des personnels formés et reconnus

#### *Pour une présence des psychologues dans toutes écoles, et à tous les niveaux institutionnels*

L'importance de la place et du rôle des psychologues dans le système éducatif a été régulièrement affirmée et soulignée par les ministères de l'Éducation nationale depuis plus de soixante ans et confirmée actuellement par des interventions de participants aux groupes qui travaillent sur la refondation de l'école: les psychologues apportent et garantissent à l'Éducation nationale **le regard objectif et non marchand** de la fonction publique.

En s'adressant régulièrement aux psychologues de l'Éducation nationale, service gratuit et accessible à tous, sur tout le territoire, les enfants, les parents, les enseignants et autres professionnels soulignent l'importance de leur travail.

**Les missions des psychologues** telles qu'elles sont définies par le texte de 1990 sont nombreuses. A leur travail spécifique **d'écoute, d'accompagnement** à la compréhension des difficultés et problématiques scolaires, de **la souffrance psychique, à la réflexion** sur les changements et **moyens à mettre en œuvre**, à la médiation et la mise en lien entre les différents partenaires, à la prévention et au suivi des situations complexes et difficiles et des situations de handicap s'ajoutent d'autres axes.

Dans l'école contemporaine, ces psychologues du 1er degré apportent aussi leur **contribution au sein des équipes éducatives pluri professionnelles**: au quotidien auprès des équipes enseignantes et des parents, avec d'autres intervenants comme les enseignants spécialisés des RASED, les conseillers pédagogiques, les médecins, les infirmières et les autres professionnels de l'enfance.

Enfin, ils sont de plus en plus sollicités dans **des situations de violence, d'insécurité, de maltraitance, de climat scolaire dégradé, de situations de crises**.

Le psychologue a besoin d'être clairement identifié par tous: enfants, familles, enseignants, équipes pluridisciplinaires avec lesquelles ils collaborent.

Un nouveau fonctionnement institutionnel qui reconnaîtrait aux psychologues, sans ambiguïté, l'usage de leur titre professionnel aiderait à la prise en charge de situations que leur manque de visibilité actuelle ne permet pas toujours: cela représenterait un grand intérêt pour les usagers et, par là même, pour la lutte contre l'échec et les souffrances à l'école.

**La lisibilité des actions des psychologues du 1er degré et le pilotage** de leurs missions au niveau départemental, académique et national sont actuellement freinés par l'absence d'un statut spécifique de psychologue et par l'absence de postes - type conseillers techniques psychologues - à chaque niveau de l'organigramme institutionnel.

## ***Pour des psychologues clairement identifiés statutairement***

Afin d'affirmer et développer la visibilité et les missions des psychologues des écoles, **la demande de recrutement et de statut spécifique de psychologue** a été argumentée depuis plusieurs décennies par de nombreuses associations et syndicats de psychologues et d'enseignants.

L'AFPEN souligne l'importance de cette demande pour un meilleur fonctionnement institutionnel, une reconnaissance et un pilotage du rôle des psychologues des écoles.

De plus, chaque année, 300 postes environ restent non pourvus du fait du manque de départs en formation et des difficultés de recrutement liées à l'absence de statut spécifique.

Cette pénurie, installant une inégalité sur le territoire, devrait s'accroître avec l'obligation actuelle d'une double masterisation pour les psychologues du 1er degré : obtention d'un DEPS ou d'un master 2 de psychologie d'une part ET un master d'enseignement d'autre part, alors même que les missions se développent et que les besoins augmentent.

**Un statut de psychologue** permettrait également d'harmoniser la situation des psychologues des écoles avec celles des autres psychologues de la fonction publique en France et dans les autres pays européens.

**L'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale propose un recrutement par :**

- **concours externe** ouvert aux titulaires d'un master 2 de psychologie, ou DESS ou DEA conforme à loi de 1985 sur le titre de psychologue
- **concours interne**

**L'AFPEN recommande :**

- **un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale** par un regroupement des psychologues « scolaires » du premier degré et des conseillers d'orientation psychologues du second degré pour obtenir un corps unique de psychologues de la Maternelle au Supérieur
- **un statut de psychologue de l'Éducation nationale**
- **une organisation en service de psychologie de l'Éducation nationale**